

AJP FORMATION

## **Programme de la formation CIF**

Formation certifiante CIF selon la Loi « RBF » du 22 octobre 2010

Programme modifié par [instruction AMF n°2013-07 du 24 avril 2013](#), dernière modification du 23 octobre 2018

### **Intitulé**

Formation Conseiller en Investissements Financiers

Préparation à la certification professionnelle inscrite au répertoire spécifique, code certifinfo = 85532, code CPF = 236887, voir carif-oref :

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-85532.html>

### **Taux d'obtention de la certification**

100% des personnes formées ont obtenu la certification.

Pas de possibilité de valider seulement certains blocs de compétence.

### **Débouchés**

Voici les débouchés pour cette formation professionnelle :

- [Relation clients banque finance](#)
- [Conseil en gestion de patrimoine financier](#)
- [Gestion de portefeuille sur les marchés financiers](#)
- [Trésorerie et financement](#)

### **Equivalences**

Voici les équivalences possibles pour cette formation :

	CIF
<b>Equivalence 1</b> = Expérience professionnelle liée à la réalisation d'opérations relevant des catégories énumérées au I de l'article L. 541-1 du code monétaire et financier, cette expérience ayant été acquise au cours des cinq années précédant son entrée en fonction	Expérience professionnelle d'une durée de deux ans dans des fonctions liées à la réalisation d'opérations relevant des catégories énumérées au I de l'article L. 541-1 du code monétaire et financier, cette expérience ayant été acquise au cours des cinq années précédant son entrée en fonction



AJP FORMATION

<p><b>Equivalence 2=</b> Diplôme national sanctionnant trois années d'études supérieures juridiques, économiques ou de gestion, ou un titre ou un diplôme de même niveau adapté à la réalisation des opérations mentionnées au I de l'article L. 541-1 du code monétaire et financier</p>	<p>Licence</p>
---	----------------

### Objectifs pédagogiques

- Objectif général de formation : création d'entreprise et perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : acquérir la capacité professionnelle conforme à la loi RBF du 22 octobre 2010 et plus précisément à l'instruction [DOC-2013-07](#) de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) afin d'exercer le métier de conseiller en investissements financiers ou, pour les salariés, de valider leurs compétences professionnelles.

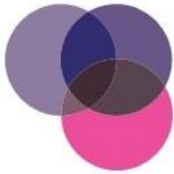
### Capacités et compétences professionnelles visées

Le candidat à la formation connaîtra, à l'issue de la formation, un ensemble de connaissances juridiques et techniques permettant d'exercer le métier de conseiller en investissements financiers. Ces connaissances théoriques et savoir-faire techniques concernent notamment les thématiques suivantes :

- Réglementation professionnelle
- Obligations à l'égard de la clientèle
- Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Le traitement des conflits d'intérêt
- Le traitement des réclamations clients
- La défiscalisation
- Les risques financiers
- Le marché boursier

L'acquisition du statut de CIF ne connaît pas trois niveaux, comme pour les IAS ou les IOBSP.

Seule la formation de 150 heures permet d'obtenir l'habilitation pour devenir CIF.



AJP FORMATION

## Public visé et pré-requis

Le candidat à la formation doit avoir obtenu au minimum un Bac. Il doit avoir une appétence au conseil en gestion de patrimoine et doit souhaiter créer une entreprise de gestion de patrimoine, ou bien souhaite devenir salarié d'un conseiller en investissements financiers.

## Modalités et délais d'accès

Les modalités d'accès sont en formation à distance de manière asynchrone. Dès lors, il suffit que le candidat à la formation dispose d'une connexion internet. Il se connecte sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/>, entre son identifiant de connexion et son mot de passe, et a accès à la formation en ligne.

La durée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation varie en fonction des modalités de financement de la formation :

- Si elle est financée par le CPF (Compte Personnel de Formation), le bénéficiaire peut débiter sa formation dès validation de sa demande sur EDOF (soit dans le délai maximum de 5 jours ouvrés) ;
- Si elle est financée sans OPCO, le bénéficiaire débute sa formation dès paiement de celle-ci, soit dans les 24 heures du paiement ;
- Si elle est financée avec OPCO, le bénéficiaire débute sa formation un mois après la demande de financement auprès de l'OPCO.

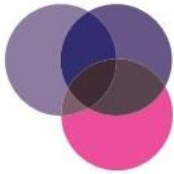
## Tarif

Le tarif de la formation CIF de 150 heures, est fixé à 1190€.

Voir la liste de tous les tarifs affichés sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/tarifs>.

## Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

- Moyens pédagogiques :
  - Accompagner le titulaire du contrat dans son parcours de progression à travers les réponses aux questions posées dans le forum sur le site internet ou les réponses aux questions posées par mail ou téléphone
  - Maintenir un lien constant Candidats/Administrateur
  - Valider chaque fin de module par des QCM ou QRU ou Note de synthèse
- Moyens techniques :
  - Mettre à disposition des candidats une connexion avec identifiants personnels et confidentiels



**AJP FORMATION**

- L'accès au site est assuré de façon continue et permanente, sauf cas de force majeure ou d'évènement hors de contrôle de la Société AJP Formation, et sous réserve des éventuelles interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site.

### Accessibilité aux personnes handicapées

Dans la mesure où cette formation se fait à distance, il n'y a pas lieu de prendre en compte l'accessibilité aux personnes handicapées.

### Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'action de formation fait l'objet d'un suivi régulier hebdomadaire entre le candidat et le formateur.

Au fur et à mesure de l'avancée de la formation, les acquis (résultats) sont appréciés à l'aide de QCM d'entraînement présent à la fin de chaque module composant la formation.

### Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de 130 questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le cursus.

La validation du cursus de formation donne droit à un livret de formation, attestation habilitante, permettant au candidat de s'enregistrer auprès de l'ORIAS en tant que CIF.

### Déroulé et durée de la formation de 150 heures

Le programme de la formation est imposé par le règlement général de l'AMF (article 325-1) et mentionné par l'instruction en date du 24 avril 2013 modifiée le 23 octobre 2018.

AJP Formation précise ici le contenu du programme visé par l'instruction :

#### **U1 - Connaissances générales sur le conseil en Investissements financiers**

- 1- Le statut de Conseiller en Investissements Financiers
- 2- Les instruments financiers
- 3- La supervision des CIF
- 4- Quiz d'entraînement QCM/QRU

#### **U2 - Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers**

- 1- Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance des services financiers



**AJP FORMATION**

- 2- Les services d'investissement
- 3- Le régime de l'offre au public de titres financiers
- 4- Les différents types de risques
- 5- Quiz d'entraînement QCM/QRU

### **U3 - Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissement Financiers**

- 1- La confidentialité, la protection des données personnelles et l'enregistrement et la conservation des données
- 2- La connaissance et l'évaluation du client
- 3- L'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé
- 4- L'information du client
- 5- Quiz d'entraînement QCM/QRU

### **U4 – Règles d'organisation des Conseillers en Investissement Financiers**

- 1- Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
- 2- La réglementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- 3- Le traitement des réclamations des clients
- 4- Quiz d'entraînement QCM/QRU

### **U5 – La gouvernance des instruments financiers**

- 1- La notion de gouvernance des instruments financiers et les impacts pour le CIF
- 2- Interprétations de la notion de gouvernance produits
- 3- Quiz d'entraînement QCM/QRU